

# Expertise & Développement

## IL EST URGENT D'INSTALLER LA NOUVELLE COLLECTIVITE

La création d'une collectivité guyanaise se substituant, par fusion, au département et à la région est acquise et plusieurs raisons plaident en faveur de son installation dans les plus brefs délais. De sorte que le prochain conseil régional devrait être de courte durée avec pour mission essentielle, outre le traitement des affaires courantes, de veiller à ce que cette nouvelle collectivité soit dotée d'une organisation, d'un fonctionnement et des moyens suffisants pour piloter efficacement, en partenariat avec l'Etat et les autres institutionnels, un développement endogène et durable de la Guyane, enfin tant attendu. Les « négociations » avec l'Etat seront sans doute très âpres pour conserver tous les avantages, sans les inconvénients, dont bénéficient actuellement le département et la région.

Au moins trois raisons justifient que la nouvelle collectivité guyanaise soit rapidement mise en place. La première est d'ordre économique. Le développement de la Guyane est sa principale priorité et son urgence absolue. La situation économique et sociale, fort dégradée, ne saurait d'avantage attendre. La région n'étant pas outillée à cette fin, il serait présomptueux de prétendre qu'elle pourrait à court ou moyen terme impulser, seule, une véritable stratégie de développement. Non seulement la gouvernance locale, le pilotage de l'économie guyanaise, est bicéphale (*Etat-collectivités locales*), il lui faudrait aussi, à la fois, pour être efficace, réorganiser l'administration régionale (*y compris la nature des agences*), changer les méthodes de travail et l'état d'esprit, doter la collectivité d'une logistique adaptée, rénover la confiance et le dialogue avec l'ensemble de ses partenaires, revoir la logique économique (*le triptyque subvention-dérogation-défiscalisation, qui vise à faire baisser les coûts du travail et du capital, est inopérant*)... Or, aujourd'hui, ces réformes et modernisation de l'appareil régional ne sauraient être envisagées en dehors d'une « fusion » de la région et du département, sinon presque tout serait à refaire avec l'installation de la nouvelle collectivité. Aussi, le futur conseil régional ne pourra que chercher à ajuster et optimiser la situation actuelle, d'autant que les ressources, les engagements antérieurs et les procédures en cours limitent largement l'horizon de son champ d'action. Même le budget 2010 et voire celui de 2011 sont déjà arrêtés et insuffisants au regard des nécessités.

La deuxième raison est plus politique. L'issue des élections présidentielles de 2012 est aujourd'hui incertaine. Et un changement de majorité peut alors tout remettre en cause, voire même l'existence de la nouvelle collectivité, puisque le Président de la république n'est pas tenu de donner une suite au résultat de la consultation du 24 janvier 2010. Pire, avec un changement de majorité, les défenseurs du régime de l'article 74 pourraient obtenir d'un nouveau Président, via les adaptations nécessaires ou une réforme constitutionnelle (*supprimant par exemple le recours à la consultation populaire pour tout changement de régime*), la création de la collectivité qu'ils appellent de leurs vœux. Bien sûr, comme le Président Nicolas SARKOZY s'y est engagé, la préparation du projet loi créant la nouvelle collectivité débutera aussitôt que le nouveau conseil régional sera installé (*début avril*) et la loi sera probablement, il faut l'espérer, votée par le Parlement au deuxième ou troisième trimestre 2011. Dès lors, et pour éviter toute « manipulation » ultérieure sur les modalités de mise en

œuvre, il est impératif que la nouvelle collectivité soit installée avant les élections présidentielles de 2012.

Par ailleurs, il est à signaler que cette nouvelle collectivité n'est pas concernée par les réformes en cours des collectivités territoriales issues du rapport Balladur, lequel s'élève contre le nombre excessif de communes et préconise une réduction drastique du nombre d'élus. Mais, cette problématique n'est pas celle de la Guyane. Contrairement à la Métropole avec ses 36 571 communes dont 15.000 d'entre elles ont moins de 10 km<sup>2</sup> et 20.716 ont moins de 500 habitants (*plus de 56%*), la Guyane possède, par contre, un nombre insuffisant de communes et d'élus. Sur ses 22 communes, 3 seulement ont moins de 500 habitants et encore pas pour bien longtemps au vu de sa poussée démographique.

La troisième raison est d'ordre pratique et de nécessité. L'année 2014 est une année cruciale pour l'avenir de la Guyane et réclame, pour y faire face, que la nouvelle collectivité soit opérationnelle et maîtrise tous ses dossiers. S'ouvriront en effet, cette année là, de difficiles renégociations de l'octroi de mer et des fonds structurels. Car, d'abord, l'octroi mer est un instrument fiscal dérogatoire (*contraire au traité de l'Union européenne*) de soutien au développement économique dont la commission européenne considère que, jusqu'ici, son efficacité n'a pas été prouvée, de sorte qu'elle reste réticente à une prorogation de ce régime au-delà de 2014. Ensuite, s'agissant des fonds structurels, il faut savoir que le PIB par habitant de la Guyane, qui était le plus faible de l'Europe des 15, est devenu avec l'élargissement de l'Union européenne (*UE*) supérieur à la plupart de celui des nouveaux Etats membres. Aussi le risque existe de voir une diminution des financements européens pour la période postérieure à 2014. Le traitement de cette situation sera d'autant plus complexe que l'ouverture du pont de l'Oyapock est prévue pour 2011 et que les nouveaux accords de partenariat économique (*L'APE-UE CARIFORME a été signé en 2008*) sont déjà en vigueur. Ces accords de libre-échange (*asymétrique*) suppriment les droits de douane sur les produits originaires de nos voisins (*ainsi que l'interdiction de quotas d'importation ou d'exportation, la suppression progressive des subventions à l'exportation de nos produits agricoles...*). La conséquence est que la Guyane est contrainte d'ouvrir son marché intérieur aux produits de ses voisins, sans pour autant avoir un libre accès aux leurs.

Les élus de la nouvelle collectivité ne sauraient donc assumer de telles responsabilités sans y avoir été préparés et pris pleinement possession du fonctionnement de la nouvelle collectivité. Aussi, vouloir à tout pris programmer l'installation de la nouvelle collectivité en 2014 serait faire preuve d'irresponsabilité politique. Certes, on peut comprendre que des candidats aux élections régionales puissent souhaiter un mandat de quatre ans, mais la raison impose qu'il soit de la plus courte durée possible.

Naturellement, pour faire face à tous ces enjeux, il ne suffira pas de discourir sur le développement de la Guyane (*même avec brio*), mais surtout d'avoir la compétence et le savoir faire pour solutionner les problèmes. La classe politique actuelle, dont le renouvellement ne semble pas être à l'ordre du jour, saura-t-elle être à la hauteur des attentes?

Cayenne le 10 mars 2010  
Expertise et Développement

Nestor RADJOU